

Guide pratique

Ne pas confondre les différents statuts

2^{ème} édition

Oct. 2018



Guide pratique

Ne pas confondre les différents statuts

Avertissement

Ce guide et son contenu sont de nature purement informative et sont soumis aux conditions d'utilisation publiés sur le portail [Single Window for Logistics](#).

A qui s'adresse ce guide pratique ?

Ce guide pratique s'adresse à tout opérateur impliqué dans des opérations internationales portant sur des biens. La gestion de ses opérations internationales peut requérir l'obtention de différents statuts dont la terminologie assez proche peut induire une certaine confusion.

Pourquoi obtenir un statut particulier ?

Chacun des statuts prévus par la législation notamment applicable en matière de douane, d'accises, de TVA ou de sécurité aérienne octroie des avantages ou des facilitations particulières. Pour plus de détail, nous vous renvoyons aux informations détaillées dans la page internet à laquelle chacun de ces statuts renvoie.

Comment accéder à un statut ?

Pour les modalités pratiques d'accession à l'un des statuts décrits dans ce guide pratique, nous vous renvoyons également aux détails sur chacune des pages.

Comprendre les différents statuts existants

➤ Agent habilité

Le statut d'agent habilité est octroyé par la [Direction de l'Aviation Civile](#) en matière de sûreté aérienne.

Il permet à un opérateur qui remplit les critères d'obtention de l'[agrément](#), de **réaliser les opérations de contrôle d'une expédition de fret aérien pour le compte d'une entreprise de transport aérien ou pour le compte d'un autre agent habilité**. L'agent habilité peut être un transporteur aérien, un agent, un transitaire ou toute autre entité qui assure les contrôles de sûreté en ce qui concerne le fret ou le courrier.

➤ Destinataire agréé

Le statut de destinataire agréé est octroyé en matière de douane.

Il permet à un opérateur économique, qui soumet une demande d'autorisation de destinataire agréé à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, **de recevoir des marchandises en transit dans ses locaux, sans avoir à les présenter au bureau de douane compétent**.

⇒ Voir la page [Transit](#)

➤ Destinataire enregistré

Le statut de destinataire enregistré est octroyé en matière d'accises.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, **de recevoir des biens soumis à droits d'accises en suspension de droits d'accises** en provenance d'un expéditeur enregistré ou d'un entrepositaire agréé.

⇒ Voir la page [Régimes accises suspensifs ou acquittés](#)

➤ Destinataire enregistré temporaire

Le statut de destinataire enregistré temporaire est octroyé en matière d'accises.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, **de recevoir à titre occasionnel des biens soumis à droits d'accises en suspension de droits d'accises** en provenance d'un expéditeur enregistré ou d'un entrepositaire agréé.

⇒ Voir la page [Régimes accises suspensifs ou acquittés](#)

➤ Entrepotitaire agréé

Le statut d'entrepotitaire agréé est octroyé en matière d'accises.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, **de recevoir, stocker et expédier des biens soumis à droits d'accises en suspension de droits d'accises.**

⇒ Voir la page [Régimes accises suspensifs ou acquittés](#)

➤ Expéditeur agréé

Le statut d'expéditeur agréé est octroyé en matière de douane.

Il permet à un opérateur économique, qui soumet une demande d'autorisation d'expéditeur agréé à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, **d'expédier des marchandises en transit depuis ses locaux, sans avoir à les présenter au bureau de douane compétent.**

⇒ Voir la page [Transit](#)

➤ Expéditeur enregistré

Le statut d'expéditeur enregistré est octroyé en matière d'accises.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, **d'expédier des biens soumis à droits d'accises en suspension de droits d'accises, à la suite de leur mise en libre pratique, à destination d'un destinataire enregistré ou d'un entrepotitaire agréé.**

⇒ Voir la page [Régimes accises suspensifs ou acquittés](#)

➤ Exportateur agréé

Le statut d'exportateur agréé est octroyé en matière de douane.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, d'exporter des biens éligibles à un accord d'origine préférentielle en **justifiant de l'origine préférentielle des biens par apposition d'une déclaration d'origine sur facture.**

⇒ Voir la page [Certificat d'origine préférentielle](#)

➤ Exportateur enregistré

Le statut d'exportateur enregistré est octroyé en matière de douane.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises, d'être enregistré dans le système REX (Registered Exporter system). Il peut ainsi exporter des biens éligibles au SPG (Système des Préférences Généralisées) ou à un accord d'origine préférentielle qui le prévoit, en **justifiant de l'origine préférentielle des biens par apposition d'une attestation d'origine sur facture**.

⇒ Voir la page [Certificat d'origine préférentielle](#) et la page de l'Administration des douanes et accises sur le [Système REX et le statut d'opérateur enregistré](#)

➤ Opérateur agréé

Le statut d'opérateur agréé est octroyé en matière de douane et de TVA.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, d'être **habilité à mettre en œuvre un régime suspensif de TVA** au sein d'un endroit autorisé à cet effet (zone franche, entrepôt TVA...).

⇒ Voir la page [Régimes suspensifs de TVA](#)

➤ Opérateur Economique Agréé (OEA)

Le statut d'OEA est octroyé en matière de douane.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, d'être **reconnu comme opérateur de confiance et de bénéficiaire de certaines facilités douanières** : accès à certaines procédures douanières transfrontalières, accès simplifié à certaines procédures simplifiées, priorité en cas de contrôle douanier, etc...

⇒ Voir la page [Opérateur Economique Agréé](#)

➤ Représentant en douane

Le statut de représentant en douane est octroyé en matière de douane.

Il permet à un opérateur économique, qui en soumet la demande à l'Administration des douanes et accises et qui satisfait aux conditions d'obtention du statut, d'être **habilité à accomplir les formalités douanières et déposer les déclarations en douane ou accises pour le compte de ses clients**.

⇒ Voir la page [Comprendre les acteurs de la logistique](#)

➤ Représentant en matière d'accises

Le statut de représentant en matière d'accises est octroyé en matière d'accises.

Il permet à un opérateur économique, déjà titulaire d'une autorisation en matière d'accises, **d'accomplir les formalités en matière d'accises et déposer les déclarations accises pour le compte de ses clients.**

⇒ Voir la page [Régimes accises suspensifs et acquittés](#)

➤ Représentant fiscal en matière d'accises

Le statut de représentant fiscal en matière d'accises est octroyé en matière d'accises.

Il permet à un opérateur économique, déjà titulaire d'une autorisation en matière d'accises, **d'accomplir les formalités en matière d'accises pour le compte de ses clients non établis au Luxembourg** qui vendent à distance des biens soumis à accises, circulant sous le régime des droits acquittés, à des clients particuliers.

⇒ Voir la page [Régimes accises suspensifs et acquittés](#)

➤ Représentant fiscal en matière de TVA

Le statut de représentant en matière de TVA est octroyé en matière de TVA.

Il permet à un opérateur économique, déjà titulaire d'un agrément délivré par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ou par l'Administration des douanes et accises, de se **substituer à ses clients pour accomplir les formalités en matière de TVA et de déclarer leurs transactions.**

⇒ Voir la page [Représentants fiscaux TVA](#)

Synthèse des différents statuts existants

Le tableau ci-après synthétise les caractéristiques essentielles des différents statuts.

Statut	Sûreté aérienne	Douane	Accises	TVA	Bénéfice du statut
Agent habilité	X				Peut mener les opérations de contrôle sûreté du fret aérien
Destinataire agréé		X			Peut recevoir directement des marchandises en transit dans ses locaux
Destinataire enregistré			X		Peut recevoir des biens soumis à accises en suspension de droits d'accises
Destinataire enregistré temporairement			X		Peut recevoir à titre occasionnel des biens soumis à accises en suspension de droits d'accises
Entrepositaire agréé			X		Peut recevoir, stocker et expédier des biens soumis à accises en suspension de droits d'accises
Expéditeur agréé		X			Peut expédier directement des marchandises en transit depuis ses locaux
Expéditeur enregistré			X		Peut expédier des biens soumis à accises en suspension de droits d'accises
Exportateur agréé		X			Peut justifier de l'origine préférentielle d'une marchandise par apposition d'une déclaration d'origine préférentielle sur facture
Exportateur enregistré		X			Peut justifier de l'origine préférentielle d'une marchandise par apposition d'une attestation d'origine préférentielle sur facture (nouveau système REX)
Opérateur agréé		X		X	Met en œuvre un régime suspensif de TVA dans ses locaux
Opérateur Economique Agréé		X			Opérateur de confiance, peut bénéficier de certaines facilitations en douane
Représentant en douane		X			Peut remplir les formalités et déposer les déclarations en douane pour ses clients
Représentant en matière d'accises			X		Peut remplir les obligations et formalités en matière d'accises pour ses clients
Représentant fiscal en matière d'accises			X		Peut remplir les formalités en matière d'accises pour ses clients non établis
Représentant fiscal en matière de TVA				X	Peut remplir les obligations et formalités en matière de TVA pour ses clients

